

****

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

La Confédération des commerçants de France (CDF) rassemble 19 fédérations professionnelles du commerce et de l’artisanat commercial indépendant tous secteurs, soit 450 000 entreprises et 1 million de salarié(s), essentiellement des TPE (moins de 11 salariés) et des TTPE (sans salarié).

Dans le contexte de cette crise sanitaire sans précédent, notre Confédération se doit d’accompagner et de soutenir les commerces de proximité, adhérents de nos fédérations.

Depuis le dimanche 15 mars 2020, l’ensemble des commerces non alimentaires se sont trouvés dans l’obligation de fermer dans le cadre des mesures de prévention du COVID-19.

Nous rappellerons que depuis plus de 16 mois, les entreprises sont durement affectées par les manifestations des gilets jaunes et les mouvements de grèves.

**Des commerçants indépendants nous indiquent que certains fournisseurs refusent l’annulation de commandes** et livrent les colis, alors que les commerçants destinataires sont fermés et ne peuvent les récupérer et encore moins les vendre. La facture leur est envoyée, avec demande de règlement dans les délais habituels.

**Nous demandons la plus grande compréhension de la part des fournisseurs concernant ces annulations de commandes qui interviennent dans un contexte de force majeure**. Il ne s’agit pas d’une rupture de relation commerciale, mais uniquement d’un différé dans les commandes, étant donné le contexte inédit dans lequel se trouvent tous les commerçants indépendants non alimentaires, vos clients.

La CDF a alerté le Ministre de l’Economie Bruno LE MAIRE, pleinement conscient de la situation. Un Médiateur des entreprises est chargé de résoudre les éventuels conflits entre fournisseurs et distributeurs. Les relations humaines et commerciales qui unissent les acteurs de la filière devront permettre de surmonter ces difficultés.

Les acteurs économiques doivent être solidaires et se soutenir. Il en va de l’avenir de l’activité commerciale.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces éléments.

Cordialement,

**Francis PALOMBI**

**Président de la Confédération des Commerçants de France**